INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue par visioconférence due au Covid-19 , à **10:30** h, ce mardi le cinquième jour du mois d'octobre deux mille vingt et un, à laquelle sont présents Messieurs, Madame,

-Normand Dyotte, Maire - Ville de Candiac

-Christian Ouellette, Maire - Ville de Delson

-Jocelyne Bates, Mairesse - Ville de Sainte-Catherine

-Jean-Claude Boyer ,Maire - Ville de Saint-Constant

formant le Conseil au complet sous la présidence de M. Donat Serres, Maire de la Ville de La Prairie.

MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT.

Bonjour et bienvenue à cette séance de la Régie d'assainissement des eaux du Bassin de La Prairie.

Exceptionnellement, la Régie tient cette séance du 5 octobre 2021 à huis clos tel que recommandé par l'arrêté ministériel qui stipule, QUE toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

Lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Les membres de la Régie participent à la séance par visioconférence par mesure de précaution et afin de respecter les consignes de distanciation physique.

Je prendrai quelques instants afin de confirmer la présence des participants:

M. Normand Dyotte, maire de Candiac
M. Christian Ouellette, maire de Delson
Mme. Jocelyne Bates, mairesse de Sainte-Catherine
M. Jean-Claude Boyer, maire - Ville de Saint-Constant
M. Gilbert Samson, Secrétaire-trésorier de la Régie

Afin de préserver la période de questions du public, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions par courrier ou par courriel au plus tard à 16 h la veille de la séance, soit lundi le 4 octobre. Un avis public a été préalablement émis 15 jours avant la séance, avisant les citoyens de la procédure à suivre.

21-10-85 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté:

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

1.- Approbation de l'ordre du jour.
2.- Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du 14/09/2021.
3.- Approbation des comptes à payer.
4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 29 septembre 2021.
5.- Mandat concernant la reconduction des assurances générales.
6.- Mandat au Secrétaire-trésorier pour l'adjudication des assurances.
7.- Adoption du budget 2022
8.- Adoption du programme triennal d'immobilisation 2022- 2023-2024.
9.- Présentation du rapport d'Aquatech de mois d'août 2021.
10.Varia
11.Question du public.
12- Levée de l'assemblée.

21-10-86 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2021.

Après délibération, il est proposé par M. Christian Ouellette, appuyé par M. Jean-Claude Boyer et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 14 septembre 2021.

21-10-87 APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de $ 279,401.15 et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de $ 27,119.56 pour un montant total de 306,520.71 $.

21-10-88 CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 29 septembre 2021, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

21-10-89 MANDAT A LA FIRME GUY TURCOT & ASSOCIÉS CONCERNANT LA RECONDUCTION DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA RÉGIE.

Le Secrétaire-trésorier donne communication d'une lettre les consultants Guy Turcot et Associés, Conseillers en assurances, en date 24 septembre 2021 et offrant leurs services professionnels à la Régie pour la coordination, l'analyse des risques et des besoins de la Régie, l'appel d'offre requis, l'évaluation des propositions et l'analyse des termes.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Christian Ouellette et résolu unanimement:

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie mandate la firme Guy Turcot et Associés, Conseillers en assurances, pour la coordination, révision des besoins, le processus d'appel d'offre, établissement des devis,... et services concernant les assurances générales de la Régie, le tout conformément à l'offre de services en date du 24 septembre 2021 pour un montant de 8,850$ comme honoraires professionnels plus taxes.

21-10-90 MANDAT A M. GILBERT SAMSON SECRÉTAIRE-TRÉSORIER AFIN DE MENER A BIEN LE CONTRAT POUR LES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA RÉGIE ET D'EN EFFECTUER LE RENOUVELLEMENT.

Considérant que certaines dates de renouvellement des assurances auront lieu en dehors des dates de séances régulières du Conseil.

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Christian Ouellette et résolu unanimement:

QUE M. Gilbert Samson, Secrétaire-trésorier soit mandaté par le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie pour effectuer, seulement si nécessaire, l'adjudication et/ou le renouvellement des assurances générales de la Régie et d'en faire rapport aux membres du Conseil.

QUE le Président de la Régie et/ou M. Gilbert Samson, Secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tous les contrats et dossiers concernant les assurances 2021 et 2022.

21-10-91 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022.

Le Secrétaire-trésorier présente au Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie, adopte, les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022 de la Régie au montant de 6,408,912$ pour les dépenses en administration et exploitation de l'usine, et de 2,382,016$ pour les dépenses en immobilisation pour un montant total de 8,790,928$, le tout tel que plus amplement détaillées aux documents annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Qu'advenant des surplus en 2022, ils seront monétisés pour chaque ville et que cette monétisation peut éventuellement être appliquée aux immobilisations à venir et/ou les spécifications de l'article 9 de la nouvelle entente intermunicipale.

21-10-92 PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2022,2023,2024.

Le Secrétaire-trésorier présente au Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie les prévisions au PTI pour les années 2022, 2023 et 2024 de la Régie.

ormules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Christian Ouellette et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie, adopte, les prévisions du programme triennal des immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 de la Régie et totalisant respectivement 7,206,796$ pour 2022, $ 0 pour 2023 et 1,827,622$ pour l'année 2024, et ce, tel que plus amplement détaillées aux documents annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

21-10-93 RAPPORT D'EXPLOITATION DU MOIS D'AOUT 2021

Le Secrétaire trésorier dépose le rapport d'exploitation d'août 2021 et le Conseil d'administration en prend connaissance.

21-10-94 VARIA.

Aucun dossier

21-10-95 QUESTION DU PUBLIC.

Aucune question du public.

21-10-96 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par Mme Jocelyne Bates, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Donat Serres, Maire
Président de l'assemblée

M. Gilbert Samson
Secrétaire-trésorier

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)